



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr

Conseil d'Administration

Séance du 14 MARS 2014

Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2013

Délibération n° 14_03_14_01_APPROB_CR

L'an deux mille quatorze, le 14 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 3 mars 2014,

VU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts de l'Etablissement,

La Présidente,

EXPOSE

A la suite de la séance du 13 décembre 2013, le compte rendu a été rédigé puis adressé à l'ensemble des membres du Conseil.

Il est proposé au Conseil d'administration d'en approuver le contenu.



Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le compte rendu de la séance du 13 décembre 2013, ci-annexé.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13 membres et 6 personnes spécialement mandatées
Nombre de suffrage exprimés	16
Votes pour	45
Votes contre	0
Abstention	1

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 14 mars 2014.

La Présidente
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

